MÉMOIRE ET ÉTATS

Relatifs à la fabrication des Monnoies;

PRÉSENTÉS

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

PAR M. TARBÉ, Ministre des Contributions publiques,

Le 6 Février 1792;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

J'AI l'honneur de présenter à l'Assemblée nationale le compte général et détaillé de toutes les opérations relatives à la fabrication des monnoies, ainsi que de leurs résultats, depuis le premier janvier 1791, jusqu'à ce jour.

L'Assemblée-nationale-constituante avoit décrété, dès le 11 janvier 1791, qu'il seroit fabriqué de la monnoie de cuivre de 12, 6, et 3 deniers; qu'elle ne pourroit être frappée, sur des flaons de ce métal laminés et taillés dans le pays étranger; qu'il en seroit fabriqué d'abord pour un million, ensuite pour cent mille livres par mois; qu'enfin cette fabrication seroit faite avec de nouveaux coins, dont le modèle seroit incessamment décrété.

Les empreintes et légendes de ces coins ne furent déterminées que trois mois après par le décret du 9 avril, qui ordonna, en même-temps, l'ouverture d'un concours pour la gravure des nouveaux poinçons : ce même décret chargeoit le Ministre et la Commission des monnoies de prendre les mesures nécessaires pour accélérer la fabrication déja décrétée.

Une troisième loi du 20 mai autorisa le Ministre des finances, 1°. à faire fabriquer une quantité de monnoie de cuivre suffisante pour satisfaire aux besoins du royaume, et faciliter l'échange des petits assignats; 2°. à employer les anciens coins pour monnoyer ces espèces, jusqu'à ce que les nouveaux fussent achevés.

Enfin le Ministre des finances fut encore autorisé, par une loi du 22 du même mois, à faire employer tous les flaons qui se trouveroient dans

les hôtels des monnoies et dans les manufactures ; quoiqu'ils fussent à l'ancienne taille.

Il se hâta, en conséquence, d'écrire, dès le 24 du même mois, aux administrateurs des départemens renfermant des hôtels des monnoies, pour qu'ils eussent à faire constater par des commissaires, la quantité de cuivre ouvré et non ouvré existant dans chacun de ces hôtels. Il leur fut recommandé en même temps d'enjoindre aux directeurs de faire fabriquer en flaons, ceux de ces cuivres qui ne seroient pas encore travaillés ; d'empêcher que l'on ne monnoyât des flaóns de fabrique étrangère ; de prendre enfin des mesures, pour que les espèces provenant de cette fabrication, ne fussent employées qu'à l'échange des petits assignats, ainsi qu'elles y étoient destinées.

Les fonderies de Romilly parurent pouvoir suffire à l'approvisionnement des monnoies de Paris, Rouen et Orléans. Les mines de Sainbel dans le Lyonnois, paroissoient pouvoir également subvenir à l'approvisionnement des monnoies de Lyon, Marseille, Toulouse et Bordeaux. Le Ministre écrivit en conséquence aux entrepreneurs de ces établissemens pour leur demander, savoir : aux intéressés des fonderies de Romilly, d'envoyer à la monnoie de Paris la moitié de tout les flaons que leurs atteliers pourroient fournir, et de partager le surplus entre les monnoies de Rouen et

Orléans ; et aux propriétaires des mines de Sainbel, de partager entre les quatre monnoies ci-devant désignées tout le produit de leur fabrication : mais les mines de Sainbel n'ont pu alimenter que la monnoie de Lyon.

Enfin, le Ministre des finances écrivit à tous les directeurs des autres monnoies, pour leur ordonner de se procurer les cuivres nécessaires pour la nouvelle fabrication, et leur recommanda d'observer, pour la taille de ces espèces, les dispositions de la loi et d'apporter à ce travail tous les soins et l'activité possibles.

Les procès-verbaux dressés par les administrateurs des départemens des quantités de cuivre et des flaons de cuivre, existans dans les hôtels des monnoies, firent connoître qu'à l'exception de ceux d'Orléans, Bordeaux, Rouen et Toulouse, où il s'en étoit trouvé en totalité 132,477 marcs, les autres monnoies en étoient entièrement dépourvues. En effet, comme les directeurs ne pouvoient fabriquer des espèces de cuivre que lorsqu'ils y étoient autorisés par des arrêts du conseil revêtus des lettres-patentes, ils ne s'approvisionnoient de matières propres à cette fabrication que quand les circonstances l'exigeoient (1).

---

(1) Voyez l'état coté A.

La publicité de la loi qui ordonnoit une fabrication, devoit naturellement faire augmenter le prix de ces matières dans le royaume, et chez l'étranger. Cette circonstance contraria l'effet de mesures prises par les directeurs des monnoies pour s'en procurer; en sorte que, pendantt out le mois de juin, et la moitié du mois de juillet, la nouvelle fabrication n'a pu être mise en pleine activité, que dans les seules monnoies de Lyon, Rouen, Orléans et Paris qui étoient approvisionnées par les établissemens de Sainbel et Romilly. Aussi le premier état de produits de la fabrication des espèces de cuivre, que j'adressai à l'Assemblée constituante le 18 juillet, et dont j'ai continué jusqu'à ce jour de faire exactement la remise le premier jour de chaque semaine, faisoit connoître que des 446,388 liv. fabriquées à cette époque, les hôtels des monnoies, autres que ceux que je viens d'indiquer, n'avoient fabriqué que 8,516 liv. (1).

Alors pour remplir l'intervalle de la demande et de l'arrivée des envois de cuivre, pour lesquels il avoit été donné des ordres, j'obtins du ministre de la guerre de faire prêter par les arsenaux de Strasbourg et de Douai aux directeurs des monnoies de Strasbourg et de Lille, des cuivres pour

(1) Voyez l'état coté B.

alimenter leur fabrication ; j'obtins également du ministre de la marine l'envoi aux fonderies de Romilly et aux monnoies de Nantes, la Rochelle et Marseille, des vieux cuivres provenant des arsenaux et ports de Brest, l'Orient, Rochefort et Toulon.

Tel étoit l'état des choses, lorsque l'Assemblée nationale constituante adopta la résolution de remplacer la fabrication des espèces de cuivre, par d'autres espèces, dont les cloches des églises supprimées fourniroient la matière en totalité, ou du moins en partie.

Mais cette nouvelle détermination devoit naturellement faire naître beaucoup de discussions, et nécessiter beaucoup d'expériences.

Le métal des cloches pouvoit-il être employé, sans aucun alliage, à la fabrication des nouvelles espèces ?

Si, employé seul, il ne pouvoit être soumis à l'action du balancier, ne pouvoit-on pas se servir du moulage ?

Mais le moulage n'avoit-il pas de grands inconvéniens, en ouvrant un champ libre à la contrefaçon ?

D'ailleurs ces espèces composées d'un métal trop sec, ne pouvoient-elles pas être facilement fracturées ?

Enfin la nécessité d'allier le métal des cloches

à une certaine quantité de cuivre étant établie, dans quelle proportion cet alliage devoit-il être décrété, pour que le flaon ne fût point exposé à se fendre ou à se gercer sous le balancier?

On avoit encore mis en question de savoir : si la quantité disponible de métal de cloches n'étoit pas tellement considérable, que l'on pût, dans une portion même de ce métal, chercher par le départ, la partie de cuivre nécessaire pour l'allier au surplus.

Je ne m'arrêterai point, Messieurs, à vous présenter le long récit des discussions, des expériences et des erreurs même, qui furent alors mises au jour : la marche de l'Assemblée constituante fut sans doute lente, sur tous ces objets : mais si nécessairement elle devoit l'être, au milieu du choc de tant de systêmes, de projets et d'intérêts divers, du moins tout a prouvé jusqu'à ce jour, qu'elle avoit été sage. Je me bornerai, Messieurs, à vous présenter l'énoncé des décrets qui prononcèrent successivement sur toutes ces questions.

« La loi du 18 juin 1791, ordonne que les » cloches des églises supprimées dans le *seul* dé» partement de Paris, seront fondues, coulées » et monnoyées au type décrété le 9 avril, et à » raison de 24 pièces d'un sol à la livre. Par le » même décret l'Assemblée nationale charge son

» comité des monnoies de lui présenter incessamment les moyens de faire exécuter la même fabrication dans les autres départemens du royaume, et de suivre conjointement avec la commission des monnoies, les expériences nécessaires pour le départ de la matière des cloches ».

On voit par cette loi que l'Assemblée nationale marchoit, à cette époque, sur deux lignes différentes, et qu'elle cherchoit, par des expériences et des essais, à connoître si l'on pouvoit employer le métal pur des cloches, ou s'il falloit en faire l'alliage.

Loi du 28 juillet 1791, « pour la nomination du sieur Dupré, en qualité de graveur général des monnoies ». Ce ne fut qu'à compter de cette époque que cet artiste put s'occuper de faire les poinçons des nouvelles espèces en argent et en cuivre.

Loi du même jour 28 juillet « pour l'essai à l'hôtel des monnoies de Paris, du cuivre provenu du départ du métal des cloches. »

Loi du 6 août, qui ordonne définitivement que » la fabrication d'une menue monnoie avec le » métal des cloches, aura lieu sans délai dans » tous les hôtels des monnoies du royaume ;

» Que le métal des cloches sera allié à une

» portion égale de cuivre pur, et que les flaons
» qui en proviendront seront frappés ;

» Que les poinçons et matrices d'un sol pourront
» être fournies par le sieur Duvivier, suivant
» ses offres ;

» Que les directoires de département tiendront
» à la disposition du ministre des contributions
» publiques, les cloches des églises supprimées ;

» Et que le ministre des contributions prendra
» les mesures convenables pour procurer inces-
» samment aux divers hôtels des monnoies le cui-
» vre nécessaire, soit par le départ d'une partie
» du métal des cloches, soit en traitant avec les
» manufacturiers.

Enfin, loi du même jour 6 août, « qui règle les
» proportions de la distribution à faire entre les
» 83 départemens, de la fabrication hebdoma-
» daire de chacun des 17 hôtels des monnoies ;
et autre du 29 août, « qui ordonne l'envoi aux
» hôtels des monnoies, des vases, meubles et
» ustensiles de cuivre et bronze, provenant des
» communautés, églises et paroisses supprimées,
» pour être employés à l'alliage du métal des
» cloches ».

Les divers points relatifs à la fabrication des nouvelles espèces, se trouvant ainsi définitivement réglés, je fis, sans perdre aucun instant,

toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de chacune de ces différentes lois.

Les corps administratifs en eurent promptement connoissance ; les directeurs des monnoies reçurent l'ordre de s'y conformer sur-le-champ ; des instructions rédigées avec beaucoup de soin par la Commission des monnoies, sur la manière de mouler les lames à découper en flaons, et sur les divers procédés de l'opération du départ, furent imprimées et répandues avec profusion dans les départemens : les corps administratifs invités à appeler les artistes les plus distingués, pour leur en faire prendre connoissance, et à provoquer des soumissions de leur part.

Je pressai personnellement les opérations du sieur Dupré, graveur général, et du sieur Duvivier, chargés de faire les poinçons des nouveaux types, et je ne cessai mes instances et mes démarches dans les atteliers de ces artistes, que lorsque j'eus la certitude que tous les hôtels des monnoies étoient approvisionnés de nouveaux coins.

Je concertai en même temps avec les départemens les mesures les plus économiques et les plus promptes pour la descente et le transport des cloches, et l'envoi des vieux cuivres des églises et communautés supprimées, et je leur indiquai aussi les formes les plus régulières pour constater

le poids des envois, et leur arrivée à leur destination.

Le cuivre pouvoit être extrait des cloches par deux procédés différens : ou par la séparation du cuivre et de l'étain, ou par l'annihilation de ce dernier métal. L'architecte des monnoies fut chargé de construire des fourneaux propres à exécuter l'un et l'autre procédé : le premier aux célestins, le second aux barnabites.

Enfin, les Lois dont le Ministre des contributions étoit chargé de suivre l'exécution, étoient toutes deux du 6 août ; et dès le 19, je rendis compte à l'Assemblée nationale des dispositions déja faites, par un mémoire, dont elle décréta l'impression, et dont je joins ici un exemplaire.

On ne séparoit point encore alors l'idée du départ du métal des cloches, d'avec l'opération de la fabrication des flaons ; et comme ces deux opérations paroissoient devoir être exécutées à la fois dans les mêmes atteliers, j'annonçai à l'Assemblée nationale le projet d'y destiner seulement neuf établissemens dans le royaume.

Mais j'entrevis bientôt que la masse des cloches n'étoit pas assez considérable pour que l'on pût, en retirant, d'une portion de cette masse, le cuivre nécessaire à l'alliage des flaons, trouver dans le surplus, toute la quantité de numéraire qu'il étoit utile de jeter en circulation.

Je crus donc profitable de différer l'exécution du départ, et de faire fabriquer les flaons avec le métal des cloches, allié avec du cuivre obtenu par la voie du commerce.

Alors les différens directeurs des monnoies qui auroient été hors d'état, faute d'emplacement et de fourneaux disposés à cet effet, d'exécuter le départ, ont pu s'occuper de la fabrication des flaons par l'alliage. J'ai d'ailleurs accueilli les offres de tous les entrepreneurs qui se sont présentés ou qui m'ont été indiqués par les directoires des départemens, lorsque j'ai pu traiter avec eux à des conditions convenables à l'intérêt de l'État. Ainsi, dans ce moment, indépendamment de presque tous les hôtels des monnoies, il existe des Établissemens particuliers de fabrication de flaons à Paris, à Romilly, à Sainbel, à Maromme, à Arras, à Nantes, à Saumur, à la Charité-sur-Loire, à Clermont-Ferrand, à Dijon, à Rouanne, à Besançon et à Marseille.

Lorsque ces entrepreneurs ont eu besoin d'être dirigés, pour donner une plus grande perfection au résultat de leur fabrication, des hommes instruits et exercés ont été par moi envoyés de Paris, pour les guider par leurs conseils et leur expérience.

Enfin, Messieurs, je veille à ce que chacun de ces établissemens se trouve toujours approvisionné de la quantité de cuivre nécessaire pour l'alliage,

afin que le travail ne soit jamais suspendu ; et cette distribution des cuivres à fur et à mesure de leur arrivée, entre les différentes usines, pour que chacune d'elles soit toujours alimentée, est un des objets qui appellent le plus mes soins et mes sollicitudes.

Après avoir fait à l'Assemblée l'exposé des mesures générales relatives aux fabrications de monnoies ordonnées en 1791, il est nécessaire de lui en présenter les résultats ; et je vais lui faire connoître :

1°. Les produits de la fabrication totale faite l'année dernière ;

2°. A combien s'élèvent les envois faits jusqu'à ce jour, de l'argenterie provenant des églises supprimées ;

3°. Le produit de la fabrication particulière de la menue monnoie jusqu'à ce jour, et les mesures prises pour qu'elle reçoive successivement de l'accroissement ;

4°. L'état des envois faits jusqu'à ce moment aux hôtels des monnoies et autres établissemens, des cloches et vieux cuivres des églises, paroisses et communautés supprimées ;

5°. Quelques observations sur le parti le plus utile à tirer des vieux ornemens des églises et communautés supprimées.

§. Ier.

Le produit de la fabrication totale des 17 hôtels des monnoies, pendant l'année dernière 1791, en espèces d'or, d'argent et de cuivre ou métal de cloches, s'élève, suivant le tableau que j'ai l'honneur de remettre à l'Assemblée, à la somme de (1)...................... 41,071,520 l. 7 s.

SAVOIR :

En espèces d'or		3,499,670 l.
En écus de 3 l.	2,347,905 l.	
En écus de 6 l.	21,842,556 l.	
En pièces de 15 s.	4,702,570 l. 5 s.	
En pièces de 30 s.	4,529,409 l.	33,422,440 l. 5 s.
Total de la fabrication d'espèces d'argent . . .	33,422,440 l. 5 s.	
Enfin, en espèces de cuivre ou de métal de cloches		4,149,410 l. 2 s.
Total pareil		41,071,520 l. 7 s.

§. I I.

Les envois faits jusqu'à ce jour aux hôtels des monnoies, des argenteries et dorures provenant des églises supprimées, s'élèvent par apperçu au 25 janvier 1792 (2).

Savoir en or, à . . . . . . [illegible]1 m. 1 on. » 5 gr.
Et en argent, à . . . . 85,798 3 » 6

(1) Voyez l'état coté C.

(2) Voyez l'état coté F.

Les argenteries dorées font partie de ces 85,798 marcs, et l'on peut évaluer à 180 marcs l'or que l'on en retirera par la voie du départ.

Ces 180 marcs, joints aux 31 déja versés aux hôtels des monnoies, produiront, à 828 l. 12 s. le marc, prix du tarif des monnoies, la somme de . . . . 174,834 l. 12 s.

Et les 85,798 marcs d'argent, déduction faite des 180 marcs d'or que l'on doit en retirer et du déchet de cette opération, produiront au moins 85,500 marcs, qui, à raison de 50 l. le marc, donneront la somme de. 4,275,000

Total du produit des argenteries et dorures des églises supprimées, déja envoyées aux hôtels des monnoies, et dont une très-grande portion a déja été convertie en espèces . . 4,449,834 l. 12 s.

A l'appui de ces détails, j'ai l'honneur de remettre à l'Assemblée trois États, dont l'un indique, 1°. les districts qui ont fait des envois, et l'objet de ces mêmes envois ; 2°. les districts qui sont en retard. *(1)*

---

(1) Voyez l'état coté D.

Le second, la récapitulation par département des envois effectués par les districts (1).

Le troisième enfin, le produit connu, distraction faite des déchets provenant des matières hétérogènes, des fontes qui ont été faites dans les hôtels des monnoies, en présence des commissaires des départemens (2).

§. III.

Le produit de la fabrication particulière de la menue monnoie en cuivre ou métal de cloches, s'élevoit au 31 décembre 1791, à 4,149,410 l. 2 s.

Elle étoit, suivant les états parvenus depuis, jusqu'au 29 janvier dernier de (3)....... 4,763,591 l. 2 s.

J'aurai l'honneur d'adresser à l'Assemblée nationale, au commencement de chaque semaine, l'état de la fabrication de la semaine précédente. Ces états ont été remis exactement au comité des monnoies; mais il pourra être satisfaisant pour tous les membres de l'Assemblée, de connoître graduellement et de suivre les progrès de cette fabrication.

(1) Voyez l'état coté E.

(2) Voyez l'état coté F.

(3) Voyez l'état coté G.

Elle peut être considérée comme étant aujourd'hui de 250,000 liv. par semaine ; ce qui donneroit un million par mois. En ne faisant usage que des moyens actuellement en œuvre, j'espère qu'elle pourra être portée sous peu de temps à 1,200,000 liv. et je prie l'Assemblée nationale de considérer que 1,200,000 liv. en espèces d'un sol, se composent de 24 millions de pièces.

Ce n'est qu'en multipliant les moyens, que l'on a pu parvenir à monter une fabrication aussi prodigieuse.

Au premier juin 1791, il n'y avoit à la monnoie de Paris que huit balanciers en activité ; ce nombre est aujourd'hui de 13, y compris deux balanciers de la monnoie des médailles ; trois autres déja fondus et tout prêts seront dressés et en activité sous un mois, et porteront à 16 le nombre des balanciers ; ainsi les moyens ordinaires auront été doublés dans la monnoie de Paris.

Enfin, dans le même hôtel, six machines particulières, connues sous le nom de *moutons*, et dont on n'avoit point encore fait usage pour frapper les espèces, ont encore accru les produits de la fabrication, et leur produit tient lieu de cinq balanciers.

Sept autres construits à Paris pour plus de célérité, de perfection, et d'économie, ont été en-

voyés aux hôtels des monnoies de Strasbourg, Metz, Lille et Nantes.

Cinq autres qui étoient tout prêts, sont expédiés dans ce moment, pour, en exécution des mesures décrétées par l'Assemblée le 26 de ce mois, être transportés à Arras, Dijon, Saumur, Clermont-Ferrand et Besançon.

Enfin, douze autres moutons sont entre les mains des artistes, et touchant plus ou moins au moment de leur entier achèvement, seront successivement expédiés dans les établissemens où cet accroissement de moyens sera jugé plus nécessaire.

§. I V.

J'ai l'honneur de remettre à l'Assemblée l'état des vieux cuivres et cloches des églises et communautés supprimées, envoyés aux hôtels des monnoies et autres établissemens destinés à la fabrication des flaons, d'après les états et procès-verbaux parvenus à l'administration, avant le 29 janvier 1792.

La quantité de vieux cuivres ne s'élève encore qu'à . . . . 188,594 l. pes.
et celle des cloches à . . . . . . 2,189,808 l. (1).

Cette dernière quantité est bien éloignée des

(1) Voyez l'état coté H.

évaluations exagérées dont on avoit présenté la masse énorme à l'Assemblée-nationale-constituante. Sans doute cette mine n'est point encore épuisée : mais malgré les instances les plus vives et la correspondance la plus active, peut-être, Messieurs, n'aurois-je encore à vous présenter aujourd'hui qu'un résultat presque nul, si le Roi, par une proclamation du 20 novembre dernier, n'avoit point rappelé aux corps administratifs, de la manière la plus positive, les dispositions des Lois des 6 et 29 août 1791.

Ce n'est donc que depuis deux mois environ, que les transports des cloches ont commencé à s'effectuer ; la saison, l'état des routes, le débordement des rivières auront sans doute apporté des obstacles d'un autre genre ; je vois d'ailleurs, que quinze départemens ne présentent encore aucun envoi ; mais en espérant une quantité de métal de cloches plus considérable que celle déja connue, je crois, cependant, Messieurs, devoir encore m'abstenir de vous présenter une évaluation précise.

§. V.

Enfin, il est de mon devoir de soumettre à l'Assemblée nationale quelques observations sur une ressource propre à augmenter la fabrication

des monnoies d'or et d'argent, et qui semble ne pas devoir être négligée.

Il s'est trouvé dans les églises et maisons religieuses supprimées, beaucoup d'ornemens en étoffes tissues d'or et d'argent, ou couvertes de galons et broderies.

Ces ornemens ont été transférés dans la ville chef-lieu de chaque district ; mais, en les gardant plus long-temps dans les dépôts où ils sont entassés, le moindre inconvénient auquel ils seroient exposés, seroit, peut-être, leur déterioration.

La quantité d'or et d'argent contenue dans ces ornemens, peut former un objet digne d'attention ; et d'ailleurs, quel qu'en puisse être le produit, il doit appartenir tout entier à la caisse de l'extraordinaire.

Il m'a été assuré que l'on se disposoit, dans quelques districts, à faire une vente publique de ces ornemens ; mais combien la nation pourroit être lésée dans ces adjudications, si la plupart de ces broderies et dorures, ternies par l'humidité ou par d'autres effets de la négligence, n'étoient appréciées que comme un métal faux !

Des mesures promptes et d'une exécution facile peuvent conserver toutes ces valeurs à la nation. Il s'agiroit de défendre promptement qu'il fût procédé à aucune vente à l'enchère de ces ornemens ; de confirmer la réserve prononcée par la loi

du 15 mai 1791, en faveur des églises paroissiales *conservées*, des biens-meubles et ornemens des églises paroissiales ou succursales, *éteintes* par une nouvelle circonscription; et à l'égard des ornemens de toutes les autres églises ou établissemens ecclésiastiques supprimés, d'en ordonner le transport de chaque chef-lieu de district, au chef-lieu du département. Là, en présence de deux commissaires du directoire du département, et de deux orfèvres choisis à cet effet, il seroit procédé à la vérification de ces ornemens, pour distinguer ceux qui ne seroient ni tissus ni brodés, ceux qui le seroient en or ou en argent faux, et enfin ceux qui seroient réellement d'or ou d'argent fin.

Les ornemens des deux premières espèces seroient vendus publiquement, au plus offrant et dernier enchérisseur.

Pour ceux de la troisième espèce, ils seroient brûlés pour en retirer l'or et l'argent fin dont ils seroient tissus, ou l'on en détacheroit les broderies et galons qui ne seroient qu'appliqués. Le brûlement de ces galons et broderies, et des etoffes tissues d'or, seroit fait en présence des commissaires du département, par les orfèvres appelés, et les lingots en provenant, envoyés aux hôtels des monnoies, où le titre en seroit constaté dans les formes prescrites par les lois des 27 mars et 3 juin 1791.

Telles sont, sur cet objet, les réflexions que j'ai cru devoir soumettre à la prudence de l'Assemblée.

Mais il en est un plus important encore, que je ne puis me dispenser de rappeler à sa sagesse.

Voici, Messieurs, ce que j'avois l'honneur de vous dire, le 12 octobre dernier :

« Tous les nouveaux fonctionnaires des mon-
» noies sont en exercice ; mais le traitement dont
» ils doivent jouir n'est point décrété. Le rapport
» et le projet de décret concerté entre le comité
» monétaire et celui des finances (de l'Assemblée-
» nationale-constituante) avoit été plusieurs fois
» mis à l'ordre du jour ; c'est même un des ob-
» jets qu'elle a regretté le plus de ne pouvoir
» terminer : il est indispensable que ces traite-
» mens, qui doivent tenir lieu aux nouveaux
» fonctionnaires, des rétributions dont jouissoient
» les anciens officiers, soient promptement dé-
» crétés, pour ne point laisser introduire le dé-
» sordre dans une nouvelle comptabilité ».

Aujourd'hui, Messieurs, je dois ajouter à ces considérations que plusieurs de ces fonctionnaires sont en activité depuis près d'un an, et les autres au-moins depuis quatre mois ; que cependant ils ne jouissent encore d'aucun traitement ; et qu'il n'y a point de fonctionnaires publics dont le travail ait été plus constant et plus pénible. J'ajouterai

qu'il est aussi question de régler le traitement des monnoyeurs auxquels, en attendant, les directeurs ont été obligés de faire des avances, pour que la fabrication ne fût pas tout-à-coup interrompue. J'ajouterai encore, qu'il s'agit de fixer en même-temps de quelle manière les directeurs tiendront compte à la nation, du prix des machines et ustensiles, qui sont désormais à leur charge, et quelle sera la quotité de leur cautionnement; et qu'enfin, jusqu'à ce que ce décret intervienne, je ne vois point de comptabilité des monnoies, ni par conséquent d'administration monétaire.

Ces considérations, Messieurs, n'auront point échappé au zèle de votre Comité; et lorsque je demande à l'Assemblée, d'une manière si pressante, de prendre incessamment cet objet en considération, je me persuade que mes instances n'auront point devancé le vœu du Comité, ni l'achèvement de son travail.

Ce 6 février 1792.

Signé, TARBÉ.

(A)

ÉTAT

Des Cuivres existans dans les Monnoies, à la fin de Mai 1791.

	Suivant les Procès-verbaux.		
	Marcs.	Onc.	Gros.
PARIS	0	0	0
ROUEN, en flaons.	30,916	0	0
LYON, en flaons, lames et cisailles.	43,494	0	0
LA ROCHELLE, *idem*.	2,641	5	0
LIMOGES, flaons de 3e.	113	4	5
BORDEAUX, flaons, sols frappés et cisailles	43,156	0	0
BAYONNE.	0	0	0
TOULOUSE, en flaons et cisailles.	554	0	0
MONTPELLIER	0	0	0
PERPIGNAN	0	0	0
ORLÉANS, en flaons.	11,300	0	0
NANTES, flaons.	48	5	7
MARSEILLE.	0	0	0
METZ	0	0	0
STRASBOURG	0	0	0
LILLE	253	0	0
PAU.	0	0	0
	132,477	1	2

DÉLIVRANCES

(C)

ÉTAT DES ESPÈCES

FABRIQUÉES DANS LES DIVERS HÔTELS DES MONNOIES,

Depuis le premier janvier, jusqu'au 31 décembre 1791.

MONNOIES.	Louis.			Doubles-louis.			Écus de 3 livres.			Écus de 6 livres.			Pièces de 15 sous.			Pièces de 30 sous.			Cuivres et Métal de Cloches.			Totaux.		
Paris	....			1,636,214 ♯	0 ſ	0 ঌ	2,335,257 ♯	0 ſ	0 ঌ	10,536,936 ♯	0 ſ	0 ঌ	370,239 ♯	15 ſ	0 ঌ	1,687,047 ♯	0 ſ	0 ঌ	1,588,470 ♯	5 ſ	0 ঌ	18,154,164 ♯	0 ſ	0 ঌ
Rouen	....			51,648	0	0	....			10,416	0	0	17,016	15	0	....			849,985	1	6	929,065	16	6
Lyon	204,672 ♯	0 ſ	0 ঌ	....			....			19,248	0	0	203,798	5	0	....			365,617	16	0	793,335	1	0
La Rochelle	74,712	0	0	....			....			71,976	0	0	62,736	0	0	....			30,737	7	3	240,161	7	3
Limoges	26,496	0	0	....			....			9,775,650	0	0	3,171,549	15	0	2,566,434	0	0	60,141	0	0	15,600,270	15	0
Bordeaux	....			48,335	0	0	....			21,912	0	0	21,857	5	0	27,994	10	0	181,145	0	0	301,244	15	0
Bayonne	....			....			....			65,430	0	0	....			....			16,578	0	0	82,008	0	0
Toulouse	....			428,208	0	0	....			207,702	0	0	144,817	5	0	....			109,611	7	0	890,338	12	0
Montpellier	44,448	0	0	....			....			159,684	0	0	117,165	15	0	1,879	10	0	99,151	15	0	422,329	0	0
Perpignan	....			....			....			30,300	0	0	....			....			5,036	9	0	35,336	9	0
Orléans	104,616	0	0	....			....			52,440	0	0	118,491	0	0	....			251,938	18	0	527,485	18	0
Nantes	92,472	0	0	32,016	0	0	12,648	0	0	116,004	0	0	18,417	15	0	43,410	0	0	28,931	1	9	343,898	16	9
Marseille	49,752	0	0	....			....			237,132	0	0	44,377	10	0	....			106,044	12	6	437,306	2	6
Metz	....			55,200	0	0	....			233,430	0	0	154,516	10	0	....			205,246	14	0	648,393	4	0
Strasbourg	....			207,360	0	0	....			137,285	0	0	66,577	10	0	26,674	10	0	107,561	0	0	545,459	0	0
Lille	443,520	0	0	....			....			155,870	0	0	173,998	15	0	175,969	10	0	143,213	15	0	1,092,572	0	0
Pau	....			....			....			10,140	0	0	18,010	10	0	....			....			28,150	10	0
Totaux...	1,040,688	0	0	2,458,982	0	0	2,347,905	0	0	21,842,556	0	0	4,702,570	5	0	4,529,409	0	0	4,149,410	2	0	41,071,520	7	0

3,499,670 ♯ (Louis and Doubles-louis)

33,422,440 ♯ 5 ſ (Écus de 3 livres through Pièces de 30 sous)

(B)

DÉLIVRANCES

CONNUES,

Le 18 juillet 1791.

ORLÉANS.	54,172 ₶	
Jusques au 13 juillet.	10,239	
En caisse, le 15 juillet.		66,687 ₶ 11 ſ
LYON, au 30 juin.	49,403 ₶ 17 ſ	70,339 17
Jusqu'au 13 juillet.	20,936	
ROUEN.	122,024 ₶	146,747
6 juillet	13,283	
9 dudit.	11,440	
STRASBOURG		10,733
PARIS, en caisse, net		143,365
METZ.		6,724
LA ROCHELLE.		1,792
		446,388 ₶ 8 ſ

(*) La forme de l'État (C) a obligé de le rejetter à la fin des pièces justificatives.

(D)

ÉTAT

DES ARGENTERIES,

Provenant des Églises et Communautés supprimées, adressées aux Hôtels-des-monnoies, dont les procès-verbaux d'envoi et de remise aux Hôtels-des-monnoies sont parvenus à l'administration jusqu'au 25 janvier 1792.

[*N. B.* La Loi a ordonné que les matières d'or et d'argent doré seroient envoyées à Paris.]

NOMS DES DÉPARTEMENS ET DISTRICTS.	ARGENTERIE Dorée et non dorée.				OR.	NOMS Des Hôtels-des-monnoies où les envois ont été faits.
1. AIN.						
	marcs.	on.	gr.	gr.		
Belley	195	5	5	0	. . . .	Lyon.
Bourg	47	2	4	0	. . . .	Lyon.
	34	4	6	0	. . . .	Paris.
Châtillon	55	4	1	36	. . . .	Lyon.
	148	1	4	0	. . . .	Paris.
Cex	26	2	0	0	. . . .	Lyon.
Montluel.	18	1	0	0	. . . .	Lyon.
Nantua.	57	1	6	0	. . . .	Lyon.
Pont-de-Vaux. . .	8	4	0	0	. . . .	Lyon.
Saint-Rambert . .	57	-	1	0	. . . .	Lyon.
	8	2	5	0	. . . .	Paris.
Trévoux	33	0	0	0	. . . .	Lyon.
2. AISNE.						
Château-Thierry .	226	5	7	0	. . . .	Paris.
Chauny.	473	1	0	0	. . . .	Paris.
Laon.	386	0	0	0	. . . .	Paris.
Saint-Quentin.						
Soissons	1,546	5	4	0	. . . .	Paris.
Vervins.						

NOMS DES DÉPARTEMENS ET DISTRICTS.	ARGENTERIE Dorée et non dorée.	OR.	NOMS Des Hôtels-des-monnoies où les envois ont été faits.
3. ALLIER.			
	marcs. on. gr. gr.		
Cérilly.			
Cusset.	21 4 0 0	. . . .	Paris.
Gannat.			
Le Donjon.			
Mont-Luçon.			
Mont-Marault.			
Moulins.			
4. ALPES (Hautes).			
Briançon.			
Embrun.			
Gap.			
Serres.			
5. ALPES (Basses).			
Barcelonette.			
Castellane.			
Digne.			
Forcalquier.			
Sisteron.			
6. ARDÈCHES.			
Aubenas.			
Joyeuse.			
Tournon.			
7. ARDENNES.			
Charleville	448 1 3 0	. . . .	Paris.
Grand-Pré	78 1 3 0	. . . .	Metz.
Rhetel.			
Rocroy.			
Sedan.			
Vouzières.	69 4 1 0	. . . .	Metz.
8. ARRIÈGE.			
Mirepoix.	224 7 6 0	. . . .	Toulouse.
Saint-Girons.			
Tarascon. . . . . {	64 4 0 0	. . . .	Toulouse.
	19 4 4 36	. . . .	Paris.

NOMS DES DÉPARTEMENS ET DISTRICTS.	ARGENTERIE Dorée et non dorée.				OR.	NOMS Des Hôtels-des-monnoies où les envois ont été faits.
9. AUBE.						
	marcs.	on.	gr.	gr.		
Arcy.						
Bar-sur-Aube . . .	352	7	2	0	. . . .	Paris.
Bar-sur-Seine. . .	28	1	0	0	. . . .	Paris.
Ervy.						
Nogent-sur-Seine .	87	5	0	0	. . . .	Paris.
Troyes.						
10. AUDE.						
Carcassonne. . . .	42	4	0	0	. . . .	Paris.
	373	3	0	0	. . . .	Toulouse.
Castelnaudary. . .	147	4	6	0	. . . .	Toulouse.
	18	4	0	0	. . . .	Paris.
Lagrasse.						
Limoux.						
Narbonne.	168	0	0	0	. . . .	Paris.
	218	6	5	0	. . . .	Perpignan.
Quillan.	296	3	0	0	. . . .	Toulouse.
11. AVEIRON.						
Aubin.						
Milhaud.	34	2	3	0	. . . .	Montpellier.
Mur-de-Barès.						
Rhodès.	299	5	0	0	. . . .	Toulouse.
	67	6	1	0	. . . .	Paris.
Sainte-Afrique . .	37	1	0	0	. . . .	Toulouse.
Saint-Geniez . . .	199	7	0	0	. . . .	Montpellier.
Sauveterre.						
Sévérac-le-Château.						
Villefranche. . . .	100	0	0	0	. . . .	Toulouse.
	21	6	4	0	. . . .	Lyon.
	2	6	3	0	. . . .	Paris.
12. BOUCHES DU RHÔNE.						
Aix.	35	7	5	0	. . . .	Marseille.
Apt.	39	6	3	0	. . . .	Marseille.
Arles.						
Marseille.	740	3	0	0	. . . .	Marseille.
Orange.						
Salon.						
Tarascon.						

NOMS des départemens et districts.	Argenterie Dorée et non dorée.				Or.	Noms des Hôtels-des-monnoies où les envois ont été faits.
13. Calvados.	marcs.	on.	gr.	gr.		
Bayeux.						
Caen.	202	6	4	36	....	Paris.
	395	2	0	0	....	Rouen.
Falaise.	408	6	0	0	....	Paris.
Lisieux.						
Pont-l'Evêque.	54	4	6	0	....	Rouen.
	37	7	0	0	....	Paris.
Vire.	264	6	0	0	....	Paris.
14. Cantal.						
Aurillac.						
Mauriac.						
Murat.						
Saint-Flour.						
15. Charente.						
Angoulême.						
Barbezieux.	23	1	0	0	....	Bordeaux.
Cognac.	99	6	4	0	....	Paris.
Confolens.						
La Rochefoucauld.	32	1	0	0	....	La Rochelle.
	4	5	2	0	....	Paris.
Ruffec.	8	0	0	0	....	Paris.
16. Charente inférieure.						
La Rochelle.	861	2	0	0	....	La Rochelle.
Marennes.	77	7	6	48	....	La Rochelle.
Montlieu.						
Pons.	66	5	7	0	....	La Rochelle.
Rochefort.	21	4	0	0	....	La Rochelle.
Saintes.	230	1	0	0	....	
	80	6	4	0	....	Paris.
St.-Jean-d'Angely.	41	3	4	0	....	La Rochelle.
17. Cher.						
Aubigny.	85	5	0	0	....	Orléans.
Bourges.	388	1	4	0	....	Orléans.
Château-Meillant.						
Saint-Amand.	87	6	4	0	....	Paris.
Sancerre.	54	4	0	0	....	Paris.
Sancoins.	83	4	0	0	....	Paris.
Vierzon.						

NOMS DES DÉPARTEMENS ET DISTRICTS.	ARGENTERIE Dorée et non dorée.	OR.	NOMS Des Hôtels-des-monnoies où les envois ont été faits.
18. CORRÈZE.			
	marcs. on. gr. gr.		
Brives.			
Tulles	18 5 5 0	. . . .	Paris.
	60 2 0 0	. . . .	Limoges.
Ussel.			
Uzerches.	8 4 6 0	. . . .	Paris.
19. CORSE.			
Ajaccio.			
Bastia.			
Cervionne.			
Corte.			
Laporta d'Ampugnani.			
L'Isle-Rousse.			
Oletta.			
Tallano.			
Vico.			
20. CÔTE-D'OR.			
Arnay-le-Duc.			
Beaune.	7 7 7 0	. . . .	Lyon.
Châtillon-sur-Seine.			
Dijon.	2,539 0 2 36	. . . .	Paris.
Is-sur-Till.			
Saint-Jean de Lône.			
Semur en Auxois.			
21. CÔTES-DU-NORD.			
Broon.	26 1 0 0	. . . .	Paris.
	36 3 4 0	. . . .	Rouen.
Dinan.			
Guingamp	247 4 0 0	. . . .	Nantes.
Lamballe.	115 6 4 0	. . . .	Nantes.
Lannion	91 1 7 0	. . . .	Rouen.
Loudéac	47 3 6 0	. . . .	Nantes.
Pont-Rieu	125 0 6 0	. . . .	Nantes.
Rosternen.	88 3 2 0	. . . .	Nantes.
Saint-Brieux . . .	74 1 1 0	. . . .	Rouen.

NOMS DES DÉPARTEMENS ET DISTRICTS.	ARGENTERIE Dorée et non dorée.	OR.	NOMS Des Hôtels-des-monnoies où les envois ont été faits.
22. CREUSE.			
	marcs. on. gr. gr.		
Aubusson.			
Bourganeuf.			
Boussac.			
Evaux.			
Felletin.			
Guéret.			
La Souterraine.			
23. DORDOGNE.			
Belvez.			
Bergerac.			
Exideuil.			
Montignac.			
Mucidan.			
Nontron.			
Périgueux	174 3 1 0	. . . .	Paris.
Riberac.			
Sarlat.			
24. DOUBS.			
Baume	361 2 0 0	. . . .	Strasbourg.
	47 1 4 0	. . . .	Lyon.
Besançon.	277 3 0 0	. . . .	Strasbourg.
	123 4 1 0	. . . .	Paris.
	1,015 6 6 0	. . . .	Lyon.
Ornans	50 1 4 0	. . . .	Strasbourg.
Pontarlier.	102 6 1 0	. . . .	Lyon.
Quingey	22 0 4 0	. . . .	Lyon.
Saint-Hippolyte.			
25. DROME.			
Die.	23 2 3 0	. . . .	Montpellier.
Le Crest.			
Montelimart . . .	92 1 5 0	. . . .	Montpellier.
Nyons.			
Romans.	11 6 3 0	. . . .	Paris.
	199 2 7 0	. . . .	Montpellier.
Valence.			

NOMS DES DÉPARTEMENS ET DISTRICTS.	ARGENTERIE Dorée et non dorée.	OR.	NOMS Des Hôtels-des-monnoies où les envois ont été faits.
26. EURE.			
	marcs. on. gr. gr.	marcs. on. gr. gr.	
Bernay.	43 5 0 0	. . . .	Paris.
	114 2 0 0	. . . .	Rouen.
Evreux.	103 3 3 0	. . . .	Rouen.
	48 6 0 0	. . . .	Paris.
Les Andelys . . .	140 0 4 0	. . . .	Rouen.
	17 7 5 0	. . . .	Paris.
Louviers.	102 7 1 0	. . . .	Rouen.
Pont-Audemer. . .	141 6 5 30	. . . .	Rouen.
	74 8 0 0	. . . .	Paris.
Verneuil	150 6 0 0	0 1 7 54	Paris.
27. EURE ET LOIR.			
Chartres	117 2 6 0	. . . .	Paris.
	512 1 0 0	. . . .	Orléans.
Châteaudun. . . .	13 0 7 0	. . . .	Paris.
	178 0 4 0	. . . .	Orléans.
Châteauneuf . . .	190 3 4 0	. . . .	Paris.
Dreux	279 2 6 0	. . . .	Paris.
Janville.			
Nogent-le-Rotrou.	170 5 6 0	. . . .	Paris.
28. FINISTÈRE.			
Brest.			
Carhaix.			
Châteaulin.			
Landernau.			
Lesneven.	139 7 7 12	. . . .	Nantes.
Morlaix	432 5 1 0	. . . .	Nantes.
	100 4 0 0	. . . .	Paris.
Pontcroix.			
Quimper	283 6 0 0	. . . .	Nantes.
	92 2 0 0	. . . .	Paris.
Quimperlé.			
29. GARD.			
Alais.			
Beaucaire.			
Le Pont St.-Esprit.	60 1 1 0	. . . .	Montpellier.
	8 5 0 0	. . . .	Paris.
Le Vigan.			
Nîmes	136 5 4 0	. . . .	Montpellier.
	21 2 2 0	. . . .	Paris.
Saint-Hippolyte.			
Sommières	68 5 0 0	. . . .	Montpellier.
Uzès	79 6 1 0	. . . .	Montpellier.

NOMS DES DÉPARTEMENS ET DISTRICTS.	ARGENTERIE Dorée et non dorée.	OR.	NOMS Des Hôtels-des-monnoies où les envois ont été faits.
30. GARONNE (Haute.)			
	marcs. on. gr. gr	marcs. on. gr. gr.	
Castel-Sarrazin.			
Grenade	236 2 4 0	. . . .	Toulouse.
Muret	180 3 2 0	. . . .	Toulouse.
	43 0 6 0	. . . .	Paris.
Revel.	63 1 4 0	. . . .	Toulouse.
Rieux	69 5 4 0	. . . .	Toulouse.
	22 7 3 0	. . . .	Paris.
Saint-Gaudens. . .	182 2 0 0	. . . .	Toulouse.
Toulouse.	467 7 5 36	. . . .	Toulouse.
Villefranche - de - Lauraguais . . .	9 5 4 0	. . . .	Toulouse.
31. GERS.			
Auch.			
Condom.			
Lectoure.			
L'Isle Jourdain.			
Mirande.			
Nogaro.	75 5 4 0	. . . .	Pau.
32. GIRONDE.			
Bazas.	37 7 2 36	. . . .	Bordeaux.
Bordeaux	1,168 5 0 0	. . . .	Bordeaux.
Bourg	38 2 0 0	. . . .	Bordeaux.
Cadillac.	90 6 0 0	0 0 6 2	Bordeaux.
La Réole	116 1 3 0	. . . .	Bordeaux.
Lesparre	25 2 0 0	. . . .	Bordeaux.
Libourne.			
33. HÉRAULT.			
Béziers.	696 1 5 36	0 4 6 36	Montpellier.
	41 5 4 0	. . . .	Paris.
Lodève.	311 7 0 0	. . . .	Montpellier.
	138 0 0 0	. . . .	Paris.
Montpellier. . . .	249 3 4 0	. . . .	Montpellier.
	30 5 4 0	. . . .	Paris.
Saint-Pons.			

NOMS des départemens et districts.	Argenterie Dorée et non dorée.				Or.	Noms des Hôtels-des-monnoies où les envois ont été faits.
	marcs.	on.	gr.	gr.		
34. Ille et Vilaine.						
Bain.						
Dol	147	6	0	0	. . . .	
Fougères	83	2	0	0	. . . .	Nantes.
La Guerche. . . .	24	6	2	0	. . . .	
Montfort.						
Redon.						
Rennes.	66	4	4	0	. . . .	Paris.
Saint-Malo						
Vitré.	276	4	0	0	. . . .	Nantes.
	75	5	4	0	. . . .	Paris.
35. Indre.						
Argenton.						
Châteauroux . . .	13	3	0	0	. . . .	Limoges.
Châtillon-sur-Indre.						
Issoudun	277	4	4	0	. . . .	Paris.
La Châtre.	55	2	6	36	. . . .	Limoges.
Le Blanc.	71	6	1	0	. . . .	Limoges.
36. Indre et Loire.						
Amboise	257	6	1	0	. . . .	Orléans.
Châteaurenaud.						
Chinon.						
Langeais	107	0	0	0	. . . .	Paris.
Loches	575	6	7	36	. . . .	Paris.
Preuilly.						
Tours	667	7	2	0	. . . .	Orléans.
	425	0	0	0	. . . .	Paris.
37. Isère.						
Grenoble.						
La Tour-du-Pin.						
Saint-Marcellin.						
Vienne.						
38. Jura.						
Arbois.	54	5	4	0	. . . .	Paris.
	537	1	0	0	. . . .	Lyon.
Dole.	23	3	2	0	. . . .	Lyon.
Lons-le Saulnier. .	169	4	0	0		Lyon.
Orgelet.						
Poligny.	216	5	4	0	. . . .	Lyon.
	24	2	7	0	. . . .	Paris.
Saint-Claude.						

NOMS DES DÉPARTEMENS ET DISTRICTS.	ARGENTERIE Dorée et non dorée.				OR.	NOMS Des Hotels-des-monnoies où les envois ont été faits.
39. LANDES.						
	marcs.	on.	gr.	gr.		
Dax	175	0	4	0	. . . .	Bayonne.
Mont-de-Marsan .	41	7	8	0	. . . .	Bayonne.
Saint-Sever. . . .	40	1	5	0	. . . .	Paris.
Tartas.						
40. LOIR ET CHER.						
Blois	266	6	4	0	. . . .	Orléans.
Mer.						
Mont-Doubleau.						
Romorantin.						
Saint-Aignan.						
Vendôme.	89	6	0	0	. . . .	Orléans.
	43	4	4	0	. . . .	Paris.
41. LOIRE (Haute).						
Brioude.						
Le Puy.						
Monistrol.						
42. LOIRE INFÉRIEURE.						
Ancenis.	72	5	6	0	. . . .	Nantes.
Blain.						
Château-Briant . .	18	2	6	0	. . . .	Nantes.
Clisson.						
Guerande.	6	0	7	0	. . . .	Nantes.
Machecoul	60	0	7	35	. . . .	Nantes.
Nantes.	2,128	5	3	36	. . . .	Nantes.
	537	4	4	0	. . . .	Nantes.
Paimbeuf.						
Savenay.						
43. LOIRET.						
Beaugency	314	3	2	0	. . . .	Orléans.
Boiscommun . . .	33	3	2	0	. . . .	Orléans.
Gien.	112	4	4	0	. . . .	Orléans.
Montargis.	191	2	4	0	. . . .	Orléans.
Neuville	2	1	6	0	. . . .	Orléans.
Orléans.	996	0	2	0	. . . .	Orléans.
Pithiviers.	70	6	4	0	. . . .	Orléans.

NOMS DES DÉPARTEMENS ET DISTRICTS.	ARGENTERIE Dorée et non dorée.	OR.	NOMS Des Hôtels-des-monnoies où les envois ont été faits.
44. LOT.			
	marcs. on. gr. gr.	marcs. on. gr. gr.	
Cahors	24 2 7 0	....	Paris.
	286 4 0 0	....	Toulouse.
Figeac.			
Gordon.			
Lauzerte	18 5 4 0	....	Paris.
	158 0 0 0	....	Toulouse.
Moutauban	100 6 2 0	....	Toulouse.
Saint-Ceré	86 6 0 0	....	Toulouse.
45. LOT ET GARONNE.			
Agen	393 2 5 0	....	Bordeaux.
Castel-Jaloux	26 5 0 0	....	Bordeaux.
Lauzun.			Bordeaux.
Marmande	30 4 0 0	....	Bordeaux.
Montflanquin.			Bordeaux.
Nérac.			Bordeaux.
Tonneins.			Bordeaux.
Valence	51 7 0 0	....	Bordeaux.
Villeneuve.			Bordeaux.
46. LOZÈRE.			
Florac.			
Langogne.			
Marvejols.			
Meirveis.			
Mende.			
Saint-Chely.			
Villefort.			
47. MAINE ET LOIRE.			
Angers	826 0 6 0	....	Nantes.
	647 5 0 0	....	Nantes.
Baugé.			Nantes.
Châteauneuf.			Nantes.
Cholet.			Nantes.
Saint-Florent	104 6 6 0	....	Nantes.
Saumur	64 5 6 0	....	Nantes.
Ségré.			Nantes.
Vihiers.			Nantes.

NOMS des départemens et districts.	Argenterie Dorée et non dorée.	Or.	Noms des Hôtels-des-monnoies où les envois ont été faits.
48. Manche.	marcs. on. gr. gr.	marcs. on. gr. gr.	
Avranches.	133 4 0 0	5 0 0 0	Paris.
Carentan	129 5 2 0	. . . .	
Cherbourg.			
Coutances.	391 4 7 0	. . . .	Rouen.
Mortain.			
Saint-Lo	124 0 6 0	. . . .	Paris.
Valognes	226 3 4 0	. . . .	
49. Marne.			
Châlons.	319 5 0 0	. . . .	Paris.
Epernay	208 0 1 0	. . . .	
Reims	1,323 3 0 0	. . . .	
Sainte-Menehould.	89 6 0 0	. . . .	
Sezanne.	249 6 4 0	. . . .	
Vitry-le-François .	455 4 0 0	. . . .	
50. Marne (Haute).			
Bourbonne	20 5 2 0	. . . .	Paris.
	153 0 0 0	. . . .	Metz.
Bourmont.	30 4 0 0	. . . .	Paris.
Chaumont.	71 5 0 0	1 7 4 0	Paris.
			Metz.
Joinville	152 4 4 0	. . . .	Paris.
	165 2 4 0	. . . .	Paris.
Langres.	232 2 0 0	. . . .	Paris.
Saint-Dizier. . . .	250 6 1 0	. . . .	
51. Mayenne.			
Château-Gontier. .	57 6 5 0	. . . .	Nantes.
Craon.	72 1 0 0	. . . .	Nantes.
Ernée.			
Evron.			
Heuve	7 6 6 0	. . . .	Nantes.
Lassay.			
Laval.	98 2 4 0	. . . .	Paris.
Mayenne	41 7 7 0	. . . .	Paris.
52. Meurthe.			
Blamont.			
Château-Salins.			
Dieuze.			
Luneville.	102 3 0 0	. . . .	Paris.
	245 1 2 0	. . . .	Metz.
Nancy	461 6 5 0	. . . .	Metz.
Pont-à-Mousson.			
Saarbourg.			
Toul.			
Vézelise.			

NOMS DES DÉPARTEMENS ET DISTRICTS.	ARGENTERIE Dorée et non dorée.	OR.	NOMS Des Hotels-des-monnoies où les envois ont été faits.
53. MEUSE.			
	marcs. on. gr. gr.		
Bar-le-Duc	379 7 6 0	. . . .	Metz.
Clermont.	235 4 1 0	. . . .	Paris.
Commercy.			
Etain.			
Gondrecourt. . . .	44 4 6 0	. . . .	Metz.
Montmedy.			
Saint-Mihel. . . .	76 2 3 0	. . . .	Metz.
Verdun.	163 7 4 0	. . . .	Metz.
54. MORBIHAN.			
Auray	191 2 6 0	. . . .	Nantes.
Hennebon	127 5 0 0	. . . .	Nantes.
Josselin.	116 4 1 36	. . . .	Nantes.
La Roche-Bernard.	192 5 6 0	. . . .	Nantes.
Le Faouet	121 2 2 0	. . . .	Nantes.
Ploermel.	115 2 0 0	. . . .	Nantes.
Pontivy.			
Rochefort.	127 7 7 0	. . . .	Nantes.
Vannes.	260 1 6 0	. . . .	Nantes.
55. MOSELLE.			
Bitche.			
Boulay.	8 3 7 0	. . . .	Metz.
Briey.	173 1 0 0	. . . .	Metz.
Longwy			
Metz.	371 5 4 0	. . . .	Metz.
Morhange			
Sarre-Louis . . .	36 1 0 0	. . . .	Metz.
Sarguemines . . .	13 2 0 0	. . . .	Metz.
Thionville.			
56. NIÈVRE.			
Château-Chinon.			
Clamecy	14 5 4 0	. . . .	Paris.
Corbigny.			
Cosne	40 2 0 0	. . . .	Paris.
Decize.	109 1 0 0	. . . .	Paris.
La Charité	153 1 0 0	. . . .	Paris.
Moulins-en-Gilbert.	83 3 0 0	. . . .	Paris.
Nevers.	467 6 6 0	. . . .	Paris.
Saint-Pierre-le-Moûtier	130 2 0 0	. . . .	Paris.

NOMS DES DÉPARTEMENS ET DISTRICTS.	ARGENTERIE Dorée et non dorée.	OR.	NOMS Des Hôtels-des monnoies où les envois ont été faits.
57. NORD.	marcs, on. gr. gr.	marcs. on. gr. gr	
Avesnes	485 1 0 0	1 4 1 36	Paris.
	1,671 7 4 0	....	Lille.
Bergues.			
Cambray	1,826 0 5 0	....	Lille.
Douay	910 5 6 0	....	Lille.
Hazebrouck	50 0 0 0	....	Lille.
Le Quesnoy	303 7 1 36	....	Lille.
	59 2 0 0	4 2 0 60	Paris.
Lille	460 0 0 0	....	Lille.
	93 4 4 0	....	Paris.
Valenciennes	399 0 0 0	....	Lille.
58. OISE.			
Beauvais	1,350 1 6 0	0 2 3 58	Paris.
Breteuil	53 6 0 0	....	Paris.
Chaumont	88 3 4 0	....	Paris.
Clermont	192 6 0 0	....	Paris.
Compiegne	455 5 7 0	3 3 4 0	Paris.
Crepy	64 3 6 36	....	Paris.
Grandvilliers	51 7 2 0	....	Paris.
Noyon.			
Senlis	645 4 0 0	....	Paris.
59. ORNE.			
Alençon.			
Argentan	119 5 0 0	....	Paris.
Bélesme.			
Domfront.			
Laigle	98 5 4 0	....	Paris.
Mortagne	333 6 2 0	....	Paris.
60. PARIS.			
Paris	7,328 5 4 36	1 7 4 24	Paris.
Saint-Denis.			
Le Bourg-la-Reine	31 2 4 0	......	Paris.
61. PAS DE CALAIS.			
Arras	618 3 6 8	....	Lille.
Bapaume.			
Béthune.			
Boulogne	389 2 0 0	....	Paris.
Calais	114 5 4 0	....	Paris.
Montreuil.			
Saint-Omer	1,012 7 3 0	....	Lille.
	202 1 4 0	....	Paris.
Saint-Pol.			

NOMS DES DÉPARTEMENS ET DISTRICTS.	ARGENTERIE Dorée et non dorée.	OR.	NOMS Des Hôtels-des-monnoies où les envois ont été faits.
62. PUY-DE-DÔME.	marcs. on. gr. gr	marcs. on. gr. gr.	
Ambert.			
Besse.			
Billom.			
Clermont-Ferrand.	436 6 6 0	. . . .	Lyon.
	160 6 0 0	. . . .	Paris.
Issoire.			
Montaigu.			
Riom.			
Thiers	9 3 4 0	. . . .	Lyon.
63. PYRÉNÉES (Hautes.)			
Argelez.			
Bagnières	97 3 2 0	. . . .	Pau.
Labarthe-de-Neste.			
Tarbes	40 1 4 0	. . . .	Pau.
Vic	35 3 7 36	. . . .	Pau.
64. PYRÉNÉES (Basses.)			
Mauléon.			
Oléron	82 2 0 0	. . . .	Pau.
Ortez	59 3 2 0	. . . .	Pau.
Pau	70 6 1 0	. . . .	Pau.
Saint-Palais.			
Ustaritz	249 1 6 0	. . . .	Bayonne.
65. PYRÉNÉES ORIENTALES.			
Céret	89 4 1 0	0 0 7 60	Perpignan.
Perpignan	852 6 1 0	. . . .	Perpignan.
	111 1 6 0	0 2 7 12	Paris.
Prades	361 3 7 0	. . . .	Perpignan.
66. RHIN (Haut).			
Altkirk.			
Betfort.			
Colmar	139 4 0 0	. . . .	Paris.
	190 0 2 36	. . . .	Strasbourg.

NOMS DES DÉPARTEMENS ET DISTRICTS.	ARGENTERIE Dorée et non dorée.	OR.	NOMS Des Hôtels-des-monnoies où les envois ont été faits.
67. RHIN (Bas).			
	marcs. on. gr. gr	marcs. on. gr. gr	
Benfeld.	154 6 0 0	. . . .	Paris.
	17 1 6 0	. . . .	Strasbourg.
Haguenau	30 1 4 0	. . . .	Strasbourg.
Strasbourg . . .	365 4 6 0	. . . .	Strasbourg.
Wissembourg.			
68. RHÔNE ET LOIRE.			
Lyon, ville. . . .	302 7 2 0	0 1 6 12	Paris.
	750 1 3 0	. . . .	Lyon.
Lyon, campagne.			
Montbrison.			
Roanne.			
Saint-Etienne. . .	64 4 7 0	. . . .	Lyon.
Villefranche. . . .	46 2 1 0	. . . .	Lyon.
	2 7 4 0	. . . .	Paris.
69. SAÔNE (Haute).			
Champlitte	131 5 7 0	. . . .	Paris.
Gray.	259 0 0 0	. . . .	Strasbourg.
Jussey.			
Lure.			
Luxeuil.	88 7 0 0	. . . .	Strasbourg.
Vesoul.			
70. SAÔNE ET LOIRE.			
Autun	204 2 0 0	. . . .	Paris.
	477 6 0 0	. . . .	Lyon.
Bourbon-Lancy.			
Châlons.			
Charolles.	63 1 4 0	. . . .	Lyon.
	7 1 4 0	. . . .	Paris.
Louhans.			
Mâcon	505 1 5 0	. . . .	Lyon.
	79 0 0 0	. . . .	Paris.
Marcigny.			

NOMS DES DÉPARTEMENS ET DISTRICTS.	ARGENTERIE Dorée et non dorée.	OR.	NOMS Des Hôtels-des-monnoies où les envois ont été faits.
71. SARTHE.			
	marcs. on. gr. gr	marcs. on. gr. gr	
Château-du-Loir. .	181 3 4 0	0 1 3 0	Paris.
Frenay-le-Vicomte.			
La Ferté-Bernard .	18 3 4 0	. . . .	Paris.
La Flèche.	171 3 2 6	. . . .	Paris.
Le Mans	1,132 6 5 0	. . . .	Paris.
Mamers.	108 0 0 0	. . . .	Paris.
Sablé.	181 0 0 0	. . . .	Orléans.
Saint-Calais. . . .	80 0 0 8	. . . .	Paris.
Sillé.			
72. SEINE ET OISE.			
Corbeil.			
Dourdan	12 2 5 36	. . . .	Paris.
Etampes	153 4 4 0	. . . .	Paris.
Gonesse	153 0 1 0	. . . .	Paris.
Mantes.			
Montfort	97 5 7 0	. . . .	Paris.
Pontoise.			
Saint-Germain . .	200 0 0 0	. . . .	Paris.
Versailles.	161 6 0 0	. . . .	Paris.
73. SEINE INFÉRIEURE.			
Cany.	25 2 3 0	. . . .	Rouen.
Caudebec.	60 2 0 0	. . . .	Rouen.
Dieppe.			
Gournay	71 4 0 0	. . . .	Rouen.
Montivilliers . . .	111 0 0 0	. . . .	Paris.
	360 0 0 0	. . . .	Rouen.
Neuf-Châtel. . . .	182 0 0 0	. . . .	Rouen.
Rouen	2,250 0 0 0	. . . .	Rouen.
74. SEINE ET MARNE.			
Meaux	256 7 0 0	. . . .	Paris.
Melun	501 4 4 36	1 3 4 36	Paris.
Nemours.			
Provins.			
Rozoy.			

NOMS DES DÉPARTEMEN ET DISTRICTS.	Argenterie Dorée et non dorée.				Or.				Noms Des Hôtels-des-monnoies où les envois ont été faits.
75. Sèvres (Deux).	marcs.	on.	gr.	gr	marcs.	on.	gr.	gr.	
Châtillon.	54	6	3	0	. . . .				La Rochelle.
Melle.									
Niort.	74	2	2	0	. . . .				La Rochelle.
	23	6	1	0	. . . .				Paris.
Partenay.									
Saint-Maixent.									
Thouars.									
76. Somme.									
Abbeville.	1,583	4	0	0	1	7	2	0	Paris.
Amiens.									
Doulens.									
Montdidier	208	4	4	0	. . . .				Paris.
Péronne	713	0	1	0	. . . .				Lille.
	147	7	4	0	. . . .				Paris.
77. Tarn.									
Alby. . . . . . . Castres.	330	5	0	0	. . . .				Toulouse.
Gaillac.	121	3	6	36	. . . .				Toulouse.
La Caune.									
Lavaur.	120	0	4	0	. . . .				Paris.
	24	3	0	0	. . . .				Toulouse.
78. Var.									
Barjolles.									
Brignolles.									
Draguignan.									
Fréjus.									
Grasse.									
Hyères.									
Saint-Maximin.									
St.-Paul-lez-Vence.									
Toulon.									
79. Vendée.									
Challans	107	0	0	0	. . . .				Nantes.
Fontenay-le-Comte	89	6	0	0	. . . .				La Rochelle.
La Châtaigneraye.	60	0	0	0	. . . .				La Rochelle.
	17	2	7	0	. . . .				Paris.
La Roche-sur-Yon.									
Les Sables d'Olonne	59	6	0	0	. . . .				Nantes.
Montaigu.	9	7	6	0	. . . .				Nantes.

NOMS des départemens et districts.	Argenterie Dorée et non dorée.	Or.	Noms Des Hôtels-des-monnoies où les envois ont été faits.
80. Vienne.	marcs. on. gr. gr.	marcs. on. gr. gr.	
Châtellerault . . .	101 7 2 0	. . . .	Paris.
	114 0 0 0	. . . .	La Rochelle.
Civray	12 5 3 0	. . . .	Paris.
Loudun.	43 0 4 0	. . . .	Paris.
Lusignan.	41 0 0 0	. . . .	La Rochelle.
Montmorillon.			
Poitiers.	551 6 4 0	. . . .	La Rochelle.
	151 5 4 0	. . . .	Paris.
81. Vienne (Haute).			
Bellac	17 3 2 0	. . . .	Paris.
Le Dorat.			
Limoges	206 3 4 0	. . . .	Paris.
	5,7 1 0 0	. . . .	Limoges.
Saint-Junien.			
Saint-Leonard.			
Saint-Yriex. . . .	5 7 2 0	. . . .	Paris.
82. Vosges.			
Bruyères.			
Darney.			
Epinal	1,067 4 4 0	. . . .	Metz.
La Marche.			
Mirecourt.			
Neuf-Château.			
Rambervillers.			
Remiremont.			
Saint-Diez.			
83. Yonne.			
Avalon.	448 7 0 0	0 0 6 60	Paris.
Auxerre	441 0 1 0	. . . .	Paris.
Joigny.			
Saint-Fargeau. . .	15 5 0 0	. . . .	Paris.
Saint-Florentin.			
Sens	275 3 3 0	. . . .	Paris.
Tonnerre.			

(E)

RÉSUMÉ

Par Départemens

DE L'ÉTAT DES ARGENTERIES

Envoyées aux Hôtels - des - monnoies par les Districts jusqu'au 25 janvier 1792.

DÉPARTEMENS.	ARGENTERIE Dorée et non dorée.				OR.
	marcs.	onc	gros.	gr	
1. Ain.	690	5	0	36	
2. Aisne.	2,632	4	3	0	
3. Allier.	21	4	0	0	
4. Hautes-Alpes.					
5. Basses-Alpes.					
6. Ardèche.					
7. Ardennes.	5,5	6	7	0	
8. Arriège.	309	0	2	36	
9. Aube.	468	5	2	0	
10. Aude.	1,264	3	2	0	
11. Aveiron.	753	2	3	0	
12. Bouches-du-Rhône. .	815	3	6	0	
13. Calvados	1,364	0	2	36	
14. Cantal.					
15. Charente	167	5	6	0	
16. Charente inférieure .	1,379	6	5	48	
17. Cher.	699	5	0	0	
18. Correze.	87	4	3	0	
19. Corse.					
20. Côte-d'Or.	2,547	0	1	36	
21. Côtes-du-Nord . . .	852	1	6	0	
22. Creuse.					
23. Dordogne.	174	3	1	0	
24. Doubs	2,000	1	4	0	
25. Drôme	326	5	2	0	
26. Eure	938	4	2	36	
De cette part . . .	18,089	1	4	12	

DÉPARTEMENS.	Argenterie Dorée et non dorée.				Or.			
	marcs.	onc.	gros.	gr	marcs.	onc.	gros.	gr.
De l'autre part . . .	18,089	1	4	12				
27. Eure et Loir	1,460	5	1	0				
28. Finistère	1,049	1	0	12				
29. Gard.	375	1	0	0				
30. Haute-Garonne . . .	1,275	4	0	36				
31. Gers.								
32. Gironde.	1,253	5	1	36				
33. Hérault.	1,467	7	1	36	0	4	6	36
34. Ille et Vilaine. . . .	679	4	2	0				
35. Indre.	418	0	3	36				
36. Indre et Loire. . . .	2,033	4	2	36				
37. Isère.								
38. Jura	1,025	6	1	0				
39. Landes.	257	1	5	0				
40. Loir et Cher	400	1	0	0				
41. Haute-Loire.								
42. Loire inférieure. . .	2,823	4	2	0				
43. Loiret.	1,720	6	0	0				
44. Lot.	675	0	5	0				
45. Lot et Garonne. . .	502	2	5	0				
46. Lozère.								
47. Maine et Loire. . .	1,643	1	2	0	2	4	2	0
48. Manche.	1,010	2	3	0	5	0	0	0
49. Marne	2,646	0	5	0				
50. Haute-Marne	1,096	5	3	0	1	7	4	0
51. Mayenne	278	0	6	0				
52. Meurthe	809	2	7	0				
53. Meuse	940	2	4	0				
54. Morbihan.	1,252	7	4	36				
55. Moselle.	607	5	3	0				
56. Nièvre	1,003	5	2	0				
57. Nord.	7,259	4	4	36	5	6	2	24
58. Oise	2,902	6	1	36	8	5	7	58
59. Orne	552	0	6	0				
60. Paris.	7,360	0	0	36	1	7	4	24
61. Pas-de-Calais	2,337	4	1	0				
62. Puy-de-Dome. . . .	607	0	2	0				
63. Hautes-Pyrénées . .	173	0	5	36				
64. Basses-Pyrénées. . .	461	5	1	0				
65. Pyrénées orientales .	1,414	7	7	0	0	3	7	24
66. Haut-Rhin	329	4	2	35				
67. Bas-Rhin	717	7	0	0				
De cette part . . .	71,211	3	1	60	27	0	2	22

DÉPARTEMENS.	ARGENTERIE Dorée et non dorée.				OR.			
	marcs.	onc.	gros.	gr.	marcs.	onc.	gros.	gr.
Ci-contre	71,211	3	1	60	27	0	2	22
68. Rhône et Loire. . .	1,176	7	1	0	0	1	6	12
69. Haute-Saône	479	4	7	6				
70. Saône et Loire . . .	1,336	4	5	0				
71. Sarthe	1,873	0	7	0				
72. Seine et Oise. . . .	777	5	1	36				
73. Seine inférieure. . .	3,059	0	3	0				
74. Seine et Marne. . .	758	3	4	36	1	3	4	36
75. Deux-Sèvres.	152	6	6	0				
76. Somme.	2,653	0	1	0	1	7	2	63
77. Tarn.	596	4	2	36				
78. Var.								
79. Vendée.	343	6	5	0				
80. Vienne	1,016	1	1	0				
81. Haute-Vienne. . . .	826	7	0	0				
82. Vosges.	1,067	4	4	0				
83. Yonne	1,181	7	4	0	0	0	6	60
TOTAUX. . . .	88,521	3	6	24	30	5	5	49

(r)

ÉTAT

De récapitulation, par Hôtels des monnoies.

DES ARGENTERIES ET OR,

Portés aux monnoies jusques au 25 janvier 1792, en conséquence de la Loi du 27 mars 1791.

MONNOIES.	POIDS DES MATIÈRES.							
	OR.				ARGENT.			
	marcs.	on.	gros	gr.	marcs.	on.	gros.	gr.
PARIS	31	1	0	5	39,878	0	1	36
ROUEN					4,477	1	7	0
LYON					4,846	2	2	0
LA ROCHELLE					2,341	7	3	0
LIMOGES					648	4	5	0
BORDEAUX					1,582	2	1	0
BAYONNE					459	1	4	0
TOULOUSE					3,738	5	2	0
MONTPELLIER					1,944	0	0	0
PERPIGNAN					1,395	1	2	36
ORLÉANS					3,612	5	4	0
NANTES					5,742	0	3	0
MARSEILLE					740	0	3	0
METZ					3,3[illegible]5	0	3	0
STRASBOURG					1,804	6	5	0
LILLE					8,886	4	1	0
PAU					305	7	7	0
TOTAUX	31	1	0	5	85,798	3	6	0

Nota. A cette époque on évaluoit le produit de l'or, du doré et de l'argent, à . . . . 4,449,834 ₶ 12 ʃ 0 ₰

N.B. Le départ des argenteries dorées qui font partie des 85,798 marcs ci-dessus, rendra au moins 180 marcs d'or, qui, joints aux 31 marcs de l'autre part, porteront la totalité de l'or, provenant des églises sup-

primées, à 211 marcs, valant à raison de 828 liv. 12 sols le marc, la somme de . . . . 174,834 ₶ 12 ſ 0 ₰

Le départ dont il vient d'être question, opérera nécessairement un déchet, que l'on peut évaluer à 298 marcs; ce qui réduit le poids de la masse des argenteries à 85,500 marcs, lesquels produiront, à raison de 50 liv. le marc, l'un dans l'autre 4,275,000 0 0

On peut conséquemment évaluer le produit de la conversion en espèces de la totalité des matières comprises dans l'état de l'autre part, à . . . . 4,449,834 ₶ 12 ſ 0 ₰

(G)

TABLEAU

Des Produits de la fabrication des espèces de Cuivre et de Métal des Cloches, dont les états sont parvenus au Ministre des Contributions publiques, avant le 29 janvier 1792.

MONNOIE DE PARIS.				
Etat fourni, le 22 janvier. . . .	1,903,611 ₶	15 ſ	2,014,861 ₶	15 ſ
Etat remis, depuis ledit jour . .	111,250	0		
BAYONNE.				
Etat fourni, le 22 janvier. . . .	16,568	0	16,568	0
Etat parvenu, depuis ledit jour. .	0	0		
BORDEAUX.				
Etat fourni, le 22 janvier. . . .	219,738	17	219,738	17
Etat parvenu, depuis ledit jour. .	0	0		
LA ROCHELLE.				
Etat fourni, le 22 janvier	81,939	4	81,939	4
Etat parvenu, depuis ledit jour. .	0	0		
LILLE.				
Etat fourni, le 22 janvier. . . .	183,991	10	198,991	10
Etat parvenu, depuis ledit jour. .	15,000	0		
LIMOGES.				
Etat fourni, le 22 janvier. . . .	73,793	7	80,878	2
Etat parvenu, depuis ledit jour. .	7,084	15		
LYON.				
Etat fourni, le 22 janvier	244,221	7	250,225	7
Etat parvenu, depuis ledit jour. .	6,004	0		
MARSEILLE.				
Etat fourni, le 22 janvier	114,160	16	114,160	16
Etat parvenu, depuis ledit jour. .	0	0		
De cette part			2,977,363	11

Report			2,977,363 ₶	11 ſ
METZ.				
Etat fourni, le 22 janvier	248,505	5	255,258	5
Etat parvenu, depuis ledit jour. .	6,753	0		
MONTPELLIER.				
Etat fourni, le 22 janvier	101,593	4	107,320	1
Etat parvenu, depuis ledit jour. .	5,726	17		
NANTES.				
Etat fourni, le 22 janvier	30,197	3	40,710	0
Etat parvenu, depuis ledit jour. .	10,512	17		
ORLÉANS.				
Etat fourni, le 22 janvier	270,162	4	281,975	18
Etat parvenu, depuis ledit jour .	11,813	14		
PAU.				
Etat fourni, le 22 janvier	6,200	11	9,942	12
Etat parvenu, depuis ledit jour. .	3,742	1		
PERPIGNAN.				
Etat fourni, le 22 janvier	14,248	18	14,248	18
Etat parvenu, depuis ledit jour. .	0	0		
ROUEN.				
Etat fourni, le 22 janvier	830,978	10	830,978	10
Etat parvenu, depuis ledit jour. .	0	0		
STRASBOURG.				
Etat fourni, le 22 janvier	120,641	0	133,068	0
Etat parvenu, depuis ledit jour. .	12,427	0		
TOULOUSE.				
Etat fourni, le 22 janvier	112,725	7	112,725	7
Etat parvenu, depuis ledit jour. .	0	0		
Total.			4,763,591	2
L'État fourni, le 22 janvier 1792, s'élevoit à			4,573,276	18
Augmentation			190,314	4

(H)

ÉTAT

EN APPERÇU

DES CUIVRES ET CLOCHES,

Livrés ou envoyés par les Départemens, suivant les états et procès-verbaux parvenus à l'Administration, avant le 29 janvier 1792.

DÉPARTEMENS	POID des cuivres et bronzes livrés ou envoyés.	NOMBRE des cloches livrées ou envoyées.	POIDS des cloches livrées ou envoyées.	Indication des lieux, où les envois ont été faits ou des personnes auxquelles ils ont été remis.
1. Ain.	29	21	6,275	dont { 3,435 à Roanne. [illegible] à Besançon. 551 à Lyon.
2. Aisne.	11,073	282	135,711	Lille.
3. Allier.				
4. Hautes-Alpes.				
5. Basses-Alpes.				
6. Ardèche. . . .	40	9	1,6[illegible]8	Montpellier.
7. Ardennes . . .	971	43	17,500	Metz.
8. Arriège.				
9. Aube	. . . . . .	54	24,006	Paris.
10. Aude.	495	45	18,667	Perpignan.
11. Aveiron. . . .	149	24	7,387	Toulouse.
12. Bouches-du-Rhône. . . .	2,096	78	18,136	dont { 10,[illegible]96 au Sieur [illegible]. [illegible],540 à Marseille.
13. Calvados.				
14. Cantal.				
15. Charente . . .	. . . . . .	3	501	La Rochelle.
16. Charente inférieure. . . .	. . . . . .	46	0,583	La Rochelle.
17. Cher	343	37	6,596	La Charité.
18. Correze. . . .	72	32	9,897	Limoges.
19. Corse.				
20. Cote-d'Or.				
21. Cotes-du-Nord.	00	. . . .	6,486	Rouen.
De cette part . .	15,353	. . . .	263,373	

DÉPARTEMENS.	POIDS des cuivres et bronzes livrés ou envoyés.	NOMBRE les cloches livrées ou envoyées	POIDS des cloches livrées ou envoyées.	Indication des lieux, où les envois ont été faits ou des personnes auxquelles ils ont été remis.
Report . . .	15,358	. . . .	263,373	
22. Creuse	11	18	6,241	Limoges.
23. Dordogne.				
24. Doubs.	292	55	39,224	Besançon.
25. Drome	107	29	5,307	Montpellier.
26. Eure	489	84	42,817	dont { 7,813 à Rouen. 25,004 à Romilly.
27. Eure et Loir. .	7,598	77	33,430	Orléans.
28. Finistère.				
29. Gard	1,283	58	8,015	Montpellier.
30. Haute-Garonne	2,455	105	38,260	Toulouse.
31. Gers	38	29	6,0[illegible]5	Pau.
32. Gironde. . . .	84	69	11,329	Bordeaux.
33. Hérault. . . .	869	70	20,400	Montpellier.
34. Ille et Vilaine .	3,217	56	24,[illegible]11	Nantes.
35. Indre.	105	59	18,431	Limoges.
36. Indre et Loire.	2,917	33	11,685	Saumur.
37. Isère.				
38. Jura	1,881	. . . .	12,365	Besançon.
39. Landes	. . . . .	25	6,054	Bayonne.
40. Loir et Cher. .	852	. . . .	10,991	Orléans.
41. Haute-Loire. .	40	12	6,143	Clermont.
42. Loire inférieure	230	43	15,[illegible]66	Nantes.
43. Loiret.	1,901	97	44,008	Orléans.
44. Lot.	. . . . .	4	8[illegible]5	Bordeaux.
45. Lot et Garonne	63	11	895	Bordeaux.
46. Lozère.				
47. Maine et Loire.	10,487	178	71,947	Saumur.
48. Manche.				
49. Marne.	1,8[illegible]4	211	165,918	Paris.
50. Haute-Marne .	8[illegible]5	59	35,[illegible]81	Metz.
51. Mayenne . . .	1,442	77	17,[illegible]31	Nantes.
52. Meurthe. . . .	3,877	113	52,[illegible]32	Metz.
53. Meuse	851	135	5[illegible],706	Metz.
54. Morbihan. . .	2,54[illegible]	51	11,440	Nantes.
55. Moselle. . . .	6,739	79	26,030	Metz.
56. Nièvre	416	72	27,593	dont { 25,009 à la Charité. 2,584 à Orléans.
57. Nord	27,4[illegible]0	. . . .	180,214	Lille.
58. Oise	19,479	272	188,710	Paris.
59. Orne	2,2[illegible]8	45	18,488	Orléans.
60. Paris.	4[illegible]5	. . . .	106,478	Paris.
61. Pas de Calais .	[illegible]	. . . .	[illegible]	Lille.
De cette part . .	7[illegible]	. . . .	1,094,678	

DÉPARTEMENS.	POIDS des cuivres et bronze livrés ou envoyés.	NOMBRE des cloches livrées ou envoyées.	POIDS des cloches livrées ou envoyées.	Indication des lieux, où les envois ont été faits ou des personnes auxquelles ils ont été remis.
Report	167,089	. . . .	1,593,678	
62. Puy-de-Dome.	473	. . . .	. . . . .	Lyon.
63. Hautes-Pyrénées	371	16	3,720	Pau.
64. Basses-Pyrénées	42	12	3,819	dont 878 à Pau. 2,941 à Bayonne.
65. Pyrénées orientales.	1,879	100	31,804	Perpignan.
66. Haut-Rhin . .	82	27	21,663	Strasbourg.
67. Bas-Rhin . . .	. . . . .	34	15,428	Strasbourg.
68. Rhône et Loire.	2,800	5	3.527	Le cuivre au directoire de Lyon. Les cloches au Sieur Alcock.
69. Haute-Saône .	1,830	92	44,065	Besançon.
70. Saône et Loire.				
71. Sarthe	6,142	. . . .	20,481	Orléans.
72. Seine et Oise .	2,368	86	23,936	Paris.
73. Seine inférieure	224	. . . .	113,691	dont 6,526 à Rouen. 13,307 Maromme 93,858 à Romilly.
74. Seine et Marne.	. . . . .	142	60,119	Paris.
75. Deux-Sèvres. .	37	10	2,368	La Rochelle.
76. Somme	1,238	. . . .	123,881	Lille.
77. Tarn	212	30	9,549	Toulouse.
78. Var.	2,953	93	28,400	dont 503 à Toulouse 11,618 à Marseille 16,279 Zaccaty.
79. Vendée. . . .	674	. . . .	13,279	Nantes.
80. Vienne	. . . . .	87	22,521	La Rochelle.
81. Haute-Vienne .	180	15	2,725	Limoges.
82. Vosges.				
83. Yonne.	. . . . .	113	49,854	Paris.
Totaux généraux.	188,594	. . . .	2,189,808	
Le dernier Etat fourni s'élévoit à. .	172,224	. . . .	2,110,333	
Augmentation. .	16,370	. . .	79,475	